

Le 7 octobre 2019

À une assemblée régulière du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle du conseil le 7 octobre 2019 à 20 heures, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mme Marlène Bourgault, Mme Francine Couette, MM. Luc Paris, Clermont Pelletier, Sébastien Thibault et Simon Pelletier tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

Rés. 2019-176

**ACCEPTATION ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.

Rés. 2019-177

**ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Simon Pelletier et il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 septembre soit par la présente accepté et signé séance tenante par le maire et l'adjointe administrative présente à l'assemblée en cours.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une pétition a été déposée par les citoyens de la rue du Moulin quant aux nuisances sonores et la poussière qu'occasionnent l'activité des Bois Daaquam. Une réunion sera organisée avec les dirigeants de cette compagnie, le Maire, la directrice générale ainsi que quelques représentants de cette pétition.

Un citoyen est venu discuter de ses démarches afin de réaliser un marché public à Saint-Pamphile l'été prochain.

Rés. 2019-178

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE - SODISPA**

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu que la municipalité de Saint-Pamphile verse une contribution financière à la SODISPA à raison de 150 000\$ pour la construction du Motel Industriel dans le parc industriel La Relève et de 25 000\$ pour l'achat du presbytère dans le projet de la garderie à horaire atypique, ayant pour but que la SODISPA puisse réduire le montant de l'emprunt aux institutions financières et, du même coup, réduire le montant des intérêts payés. Ces deux sommes seront puisées directement du surplus libre.

Rés. 2019-179

**RÉSOLUTION DÉPÔT RÉSULTAT ÉTAT FINANCIER COMPARATIF**

Il est proposé par le conseiller Simon Pelletier avec l'appui du conseiller Clermont Pelletier et il est résolu de confirmer que les conseillers ainsi que le maire ont bien reçu le document des résultats de l'état financier comparatif du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2019 et qu'ils en ont bien pris connaissance.

Rés. 2019-180

**RÉSOLUTION FORMATION NOUVEAU POMPIER**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pamphile désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pamphile prévoit la formation de 1 pompier pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de L'Islet en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par le conseiller Simon Pelletier et appuyé par le conseiller Sébastien Thibault et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ce pompier dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC

Rés. 2019-181

### **DEMANDE DE SUBVENTION – SÉCURITÉ CIVILE VOLET 3**

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu :

QUE la municipalité locale de Saint-Pamphile présente une demande d'aide financière la l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 868.47\$ dans le cadre du **Volet 3** du programme *Soutien des actions de préparation aux sinistres* et s'engage à en respecter toutes les conditions sans exception, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente pour en faire partie intégrante;

CONFIRME que la contribution municipale sera d'une valeur **d'au moins** 4 868.47\$; pour un projet qui **totalise un investissement global** de 9 736.94\$ en sécurité civile;

AUTORISE Alexandra Dupont, directrice générale, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière, et atteste que tous les renseignements annexes et engagements qu'il contient sont exacts et,

ATTESTE avoir déjà complété et transmis l'outil d'autodiagnostic municipal fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et,

S'ENGAGE à ce que les actions décrites au formulaire et à ses annexes soient réalisées, au plus tard, le 1<sup>er</sup> octobre 2020, ainsi qu'à conserver, pour une période d'au moins trois ans, tous les documents requis pour une reddition de compte à l'Agence sur demande.

Rés. 2019-182

### **CONFIRMATION AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET ERL**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pamphile a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de la conseillère Marlène Bourgault, appuyée par le conseiller Simon Pelletier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Pamphile approuve les dépenses d'un montant de 95 418.38\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Rés. 2019-183

**DEMANDE MTQ – RESPONSABILITÉ DES CONDUITES PLUVIALES**

Il est proposé par le conseiller Clermont Pelletier avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu que la municipalité mandate Mme Alexandra Dupont à faire des démarches auprès du MTQ afin de recevoir un document attestant que les conduites pluviales sur la route 204 sont totalement à la responsabilité du MTQ.

Rés. 2019-184

**DÉPÔT DU BILAN ANNUEL DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu que le dépôt du bilan annuel de l'usage de l'eau potable soit par la présente acceptée.

Rés. 2019-185

**DEMANDE DE RÉUNION – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS L'ISLET-SUD**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Clermont Pelletier et il est résolu que la municipalité de Saint-Pamphile demande au conseil d'administration de la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets L'Islet-Sud de tenir une réunion avec les maires des sept municipalités du Sud de la MRC de L'Islet afin de leur faire prendre connaissance des nombreuses plaintes reçues face au service de la Régie et d'instaurer des pistes de solutions afin de donner un service adéquat à nos contribuables.

Rés. 2019-186

**ACCEPTATION COMPENSATION SUPPLÉMENTAIRE DÉFI VÉLO PIERRE DAIGLE**

Il est proposé par le conseiller Sébastien Thibault avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est accepté à l'unanimité d'autoriser le versement d'un montant de 494.68\$ pour combler le montant final amassé par le Défi Vélo Pierre Daigle afin d'arrondir le montant remis aux organismes visés à 16 200\$.

Rés. 2019-187

**RAPPORT SUR LES PERMIS**

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui du conseiller Clermont Pelletier et il est résolu que le rapport sur l'émission des permis suivant soit par la présente accepté.

Rés. 2019-188

**PARTICIPATION DÉVOILEMENT FLEURONS DU QUÉBEC**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Simon Pelletier et il est résolu que la municipalité permette à deux membres du Comité Floralties 2000 à participer à la 14<sup>e</sup> soirée de dévoilement qui se tiendra le 21 novembre prochain à Drummondville au coût de 160\$ + taxes par personne.

Rés. 2019-189

**ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ET COMPTES À PAYER**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu que l'état des revenus et dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2019 soit par la présente accepté et que les comptes apparaissant au journal des achats du mois de septembre 2019 au

montant de 226 195.85\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Alexandra Dupont, dir. gén.

Rés. 2019-190

**INVITATION 40 ANS ALPHIS**

Il est proposé par le conseiller Simon Pelletier avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu que la municipalité de Saint-Pamphile autorise une personne à participer à cet événement.

Rés. 2019-191

**CAMPAGNE DE SENSIBILISATION CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE**

ATTENDU QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu de proclamer Saint-Pamphile municipalité alliée contre la violence conjugale.

Rés. 2019-192

**COTISATION MEMBRE – ALPHIS**

Il est proposé par le conseiller Simon Pelletier avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu que la municipalité de Saint-Pamphile accepte de verser un montant de 5\$ afin d'être un membre partenaire de l'ALPHIS.

Rés. 2019-193

**INVITATION – COCKTAIL PRESTIGE DESJARDINS 2019**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu que la municipalité autorise une personne à participer à cet événement qui aura lieu le 15 novembre prochain à l'École secondaire Louis-Jacques-Casault de Montmagny au coût de 115\$ taxes incluses.

Rés. 2019-194

**CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que la présente assemblée soit close. Il est 21 h 21.

Mario Leblanc, maire

Alexandra Dupont, Directrice générale